

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20230327-D_27_03_23_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023
Affichage : 30/03/2023

Délibération n°27-03-2023-046

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 27 mars 2023*

Date de convocation	21 mars 2023
Date d'affichage	21 mars 2023

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	47 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 mars à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Lamnay, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 38 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient représentés : 2 - M. Joël CIRON représenté par Mme Marianne BLOT-ANDRÉ, Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRE.

Pouvoirs : 7 - Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Arnault de CALONNE ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Laëtitia VEEGAERT ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON.

Etaient excusés : 8 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Nadège PIOGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

AE SUIVI ANIMATION OPAH : CLÔTURE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT OPAH SUIVI ANIMATION

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°13-04-2017-028 en date du 13 avril 2017 relative à la création d'une autorisation d'engagement 17-01 AE Suivi animation OPAH,
Vu les délibérations n°12-12-2017-009, n°18-12-2018-026 et n°17-12-2019-038 relatives à la mise à jour de l'autorisation d'engagement 17-01 AE Suivi animation OPAH,
Vu la délibération n°14-10-2020-005 en date du 14 octobre 2020 relative à la signature d'un avenant pour prolongation du contrat pour une année supplémentaire,
Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE la création de l'AE/CP relative au suivi animation confié au cabinet INHARI dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2017-2021.

EST INFORME que le contrat avec la société INHARI s'est achevé en décembre 2021 et que les dernières factures ont été mandatées en 2022.

VALIDE en conséquence la clôture de l'autorisation d'engagement correspondante pour un montant définitif de 307 675,02 € conformément au tableau suivant :

N° AP	17-01 AE SUIVI ANIMATION OPAH
Libellé	Suivi animation OPAH
Montant de l'AP	307 675,02 €
CP 2017	54 028,33 €
CP 2018	58 940 €
CP 2019	58 940 €
CP 2020	58 940 €
CP 2021	76 826,69 €
CP 2022	0 €

PREND ACTE des subventions de l'ANAH et du Conseil départemental à hauteur de 231 298 € ce qui engendre un coût net pour la CCHS de 76 377 €.

	SUBVENTIONS		CCHS
	Conseil départemental	ANAH	
2017	9 004 €	28 669 €	16 355 €
2018	9 823 €	34 591 €	14 166 €
2019	9 823 €	37 329 €	11 788 €
2020	46 451 €		12 489 €
2021	55 248 €		21 579 €
TOTAL	231 298 €		76 377 €

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président

Fait et délibéré en séance publique

Le 27 mars 2023

Pour extrait conforme

Le 28 mars 2023

M. Didier REVEAU